

Cyril LAZARO

Lundi 29 mars 2010

Conti : victimes de la provocation jusqu'au bout!

Trente-huit « Conti » aux prud'hommes

Salariés de l'usine d'autoradios de Rambouillet, ils ont été licenciés en 2009 par Continental après la décision de transférer leur usine en Tunisie. Une usine qui n'est toujours pas opérationnelle.

Trente-huit anciens salariés de l'usine Continental de Rambouillet (Yvelines), spécialisée dans les autoradios et les systèmes de navigation, remplissaient hier matin la petite salle du conseil des prud'hommes. Licenciés entre mars et octobre 2009 par leur employeur qui a décidé de transférer les lignes de production en Tunisie, ils contestent le motif économique de leur licenciement. Ils ont été licenciés dans le cadre d'un plan de suppressions d'emplois engagé fin 2008 et étalé sur deux ans, qui visait à sauvegarder la compétitivité de l'entreprise.

David Métin, leur avocat, a dénoncé un « détournement de la loi » par Continental : les postes de Rambouillet étaient, selon lui, « transférés à l'identique à l'étranger, dans le même groupe ». Ils n'ont pourtant été proposés aux salariés qu'après qu'ils eurent saisi les prud'hommes, explique-t-il. La société « se place uniquement dans une logique de profits » en « reproduisant ses chaînes de production dans des pays où la main-d'œuvre est moins chère ».

Quant au transfert, « à ce jour, 23 mars 2010, le site en Tunisie n'existe toujours pas ! » s'est étonné l'avocat. « Or, le projet de réorganisation justifiait le licenciement des salariés au motif que ladite production devait être transférée en Tunisie. » Pour l'avocat, les premiers licenciements ont été notifiés « dans la précipitation » et « au mépris des règles légales les plus élémentaires ». Ainsi, des représentants du personnel ont été licenciés sans l'autorisation de l'inspecteur du travail.

le provisoire qui dure

Pour David Métin, cette précipitation a amené l'employeur à proposer à certains des salariés licenciés de retravailler plusieurs mois dans l'entreprise, tout en recourant massivement à l'intérim. Enfin, Continental n'a pas rempli ses obligations de reclassement, selon l'avocat : il s'est borné à « annexer au plan de sauvegarde de l'emploi une liste des postes à pourvoir », alors qu'il aurait dû faire aux salariés des propositions « précises et individualisés ».

Des arguments contestés par l'avocate de l'entreprise, Hélène Lafont-Gaudriot, qui a plaidé que « sans réorganisation », l'entreprise prévoyait « 7 millions d'euros de pertes en 2010 ». « La restructuration a permis le retour à un résultat positif dès 2009. » « La France n'aurait jamais eu les marchés, puisqu'aucun constructeur automobile ne fait plus produire aucun autoradio en Europe », selon l'avocate. Les reclassements ? « Ils ont été notre priorité », explique-t-elle, assurant que « chacun des 38 salariés a une solution de reclassement : formation de longue durée, reclassement interne ou externe ». Une affirmation contestée par Kamel Boudjemah, délégué CGT et membre de la commission de suivi des reclassements : « Certains salariés se retrouvent à Pôle emploi en période de carence. » Les postes en Tunisie ? Pour l'avocate, « ils ont été proposés quand ils ont été disponibles ». Les salariés licenciés puis réembauchés ? Ils ont bénéficié de la priorité de réembauche prévue par la loi sur les postes libérés par des salariés souhaitant anticiper leur départ, assure l'avocate.

Quant aux intérimaires, « tout a été fait dans la plus grande transparence, et ils n'ont été embauchés que pour remplacer des salariés absents ». Enfin, l'usine tunisienne « sera inaugurée la semaine prochaine », annonce l'avocate.

Le plan de licenciement élaboré par Continental comporte encore deux phases : « Il concerne quelque 160 salariés, qui doivent être licenciés les 30 septembre et 31 décembre », indique Kamel Boudjemah. Le tribunal rendra son jugement le 18 mai.

Lucy Bateman Source humanite.fr du 24 mars 2010

Par Cyril LAZARO - Publié dans : [conti xavier mathieu](#)

[Ecrire un commentaire](#) - [Voir le commentaire](#) - [Partager](#) _

[Précédent : CGT : la CGT Goodyear Amiens ne s'en... Retour à l'accueil Suivant](#)
[: CGT : encore une négociation...](#)